

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. David Amsler, René Desbaillets, Frédéric Hohl, Michel Ducret, Mario Cavaleri, Guy Mettan, Olivier Wasmer, Stéphane Florey, Anne Mahrer, Damien Sidler, Loly Bolay, Lydia Schneider Hauser, Alberto Velasco et Olivier Sauty

Date de dépôt : 16 mars 2009

Proposition de motion

pour une planification à long terme et une gestion transfrontalière des décharges pour matériaux de construction

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les grands chantiers prévus sur le canton de Genève ces prochaines années ;
- le manque de décharges pour matériaux de construction (principalement terreux) sur le territoire du canton de Genève et la quasi-impossibilité de créer des nouvelles zones de décharge ;
- le manque de coordination transfrontalière dans la gestion des décharges pour matériaux de construction ;
- l'augmentation incessante des taxes de décharge qui génère une augmentation importante du coût de la construction,

invite le Conseil d'Etat

- à réunir rapidement un groupe de travail transfrontalier regroupant des responsables politiques et les principaux acteurs de la construction ;
- d'établir un plan des décharges actuelles sur le territoire franco-valdo-genevois et du potentiel des décharges futures ;

- à analyser le montant des taxes de décharge et, le cas échéant, à en fixer les limites ;
- de présenter rapidement un rapport de synthèse au Grand Conseil sur les mesures qu'il a prises ou qu'il entend prendre pour résoudre ces problèmes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le canton de Genève s'est engagé dans la réalisation de nombreux projets d'infrastructures. A titre de rappel, trois projets importants ont obtenu une subvention importante de la Confédération dans le cadre du fonds d'urgence. Il s'agit du CEVA, du tram Cornavin - Meyrin - Cern et du tram Cornavin - Onex - Bernex. D'autre part, le Canton de Genève a déposé fin 2007 son projet d'agglomération franco-valdo-genevois comportant de nombreux projets d'infrastructures. Le rapport de la Confédération est en cours de consultation auprès des cantons et la décision de financement devrait être prise dès début 2010. Finalement, le canton de Genève a lancé en 2008 des études en vue de la réalisation d'une traversée du lac entre le Vengeron et la Belotte, avec une liaison souterraine jusqu'au réseau routier et autoroutier suisse et français. On peut rapidement faire un inventaire des volumes de terrassement que représentent ces chantiers publics importants :

Fonds d'urgence

CEVA	800 000 m ³
TCMC, dont tranchée couverte de Meyrin	85 000 m ³
TCOB	20 000 m ³

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Tranchée couverte de Vézenaz	75 000 m ³
Route des Nations (tunnel)	120 000 m ³

Total	1 100 000 m ³
-------	--------------------------

En plus de chantiers d'infrastructures publics importants, les projets d'immeubles publics tels les 5^e et 6^e étapes du CMU, le BDL2, la construction de logements et les chantiers privés importants génèrent des évacuations de matériaux pour environ 600 000 à 800 000 m³/an. Au vu de ce qui précède, on peut estimer que le total des évacuations de matériaux pour les dix prochaines années se monte à environ 10 millions de m³. Cela représente une montagne de matériaux terreux de 2 km x 1 km x 5 m de haut !

La mise en décharge des matériaux de constructions engendre des frais de transport, mais également une taxe de mise en décharge. Jusqu'en 2005, la taxe de décharge était inférieure à 8 F/m³. A l'heure actuelle et en fonction de la zone du Canton, cette taxe de décharge peut atteindre 20 F/m³. Cette augmentation représente actuellement un montant de 9 600 000 F uniquement pour le CEVA. Si la pénurie des décharges venait à se faire sentir, les taxes de décharges pourraient encore augmenter. En effet, sur le territoire du canton de Genève, il n'est pratiquement plus possible de créer de nouvelles décharges. La France voisine connaît également un fort développement et il est de plus en plus difficile d'obtenir des autorisations pour la création de nouvelles décharges (impact pour le voisinage et sur l'environnement). Les matériaux de chantier devront être évacués de plus en plus loin, augmentant encore le problème.

Dans ce contexte, il serait hautement souhaitable qu'un groupe de travail transfrontalier réunissant des responsables politiques et les principaux acteurs de la construction établisse un inventaire des principales décharges existantes en Suisse et en France voisine, analyse leur potentiel à moyen terme et désigne de nouvelles zones de mise en décharge. Ce groupe de travail pourrait en outre fixer des conditions financières cadre pour tous les exploitants de décharges. D'autre part, ce groupe de travail devra analyser l'opportunité de mettre des matériaux en remblai dans le cadre de projets d'infrastructures. La réalisation de ports, de buttes antibruit et autres monticules contribuera à résoudre ce problème et à minimaliser les transports par camion. L'évacuation par voies ferrées et par barge devra également être facilitée.

Toute cette réflexion va dans le sens du développement durable, processus dans lequel le canton de Genève s'est engagé. Nul doute que le Conseil d'Etat est conscient du problème et a déjà pris ou projette un certain nombre de mesures allant dans le sens de cette motion. Cependant, il est important que le Gand conseil en soit informé et puisse soutenir la démarche engagée à ce jour.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion.